



La lettre municipale

Commune de BURLATS

N° 6 - Janvier—Février—Mars 2022

LA MAIRIE A VOTRE SERVICE

Assistante sociale :

Uniquement sur rendez-vous au 05 63 73 02 11
de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h30
Site internet : <https://burlats.com/>

Secrétariat : 05 63 35 07 83

Jours et heures d'ouverture au public

Du Lundi au Vendredi	8 h 30 -12 h 30	13 h 30 -17 h 30
----------------------	-----------------	------------------

BON CARBURANT

*Votre municipalité agit
concrètement en faveur
du pouvoir d'achat*



Consciente des difficultés liées à la crise sanitaire et à une situation économique qui se dégrade, la municipalité de Burlats, a souhaité faire un geste pour vous aider dans votre quotidien. En effet, se rendre au travail, transporter les enfants à l'école ou au centre de loisirs, faire les courses, autant de déplacements qui représentent une charge croissante dans le budget des ménages.

C'est pourquoi, dans le même esprit de celui de l'allègement de votre facture d'eau (20 premiers m³ gratuits), le conseil municipal a décidé, lors du vote du budget, de dégager une enveloppe de 60 000€ versée au CCAS de la commune, à charge pour lui de mettre en œuvre un « bon carburant » d'un montant de 60€ qui sera alloué à chaque foyer.

Ce bon sera utilisable à la station service de Super U au Martinet, la plus proche de Burlats.

Les bons seront distribués par les élus du conseil municipal lors de permanences spécifiques (comme lors de la distribution des masques durant la pandémie).

Si vous ne possédez pas de véhicule, vous pourrez offrir ce « bon essence » à la personne de votre choix : famille, amis...

PERMANENCE DE DISTRIBUTION :

LES VENDREDI 29 ET SAMEDI 30 AVRIL

DE 09H00 À 13H00

Documents à présenter :

- ◆ pièce identité
- ◆ justificatif de domicile de moins de 3 mois

LE MOT DU MAIRE

Le 31 mars dernier, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le vote du budget de la commune pour 2022.



Ce budget traduit, en chiffres, notre programme de réalisations de l'année et il est particulièrement ambitieux, après 2 années perturbées par la crise sanitaire.

Tout a été exposé et chiffré dans un document sincère tant en dépenses et recettes d'investissement que de fonctionnement et équilibré comme l'exige la loi.

Vous découvrirez dans cette lettre municipale, les points les plus marquants : des travaux importants à l'école de Lafontasse, dans les locaux de l'ancien CAT et au Moulin des Sittelles récemment acquis par la mairie, des animations qui reprennent et un effort tout particulier en matière de solidarité.

En effet, cette année encore, dans une période qui n'a pas retrouvé toute sa sérénité, notre attention s'est portée sur la question de savoir comment, à notre niveau, aider les ménages à alléger leurs charges quotidiennes.

Tout d'abord, en maintenant le même taux d'imposition pour le même service rendu. **Les impôts locaux ne seront donc pas augmentés.** De même, l'effort consenti sur les tarifs des repas cantine et du centre de loisirs est maintenu. Rappelons que 93 enfants bénéficient d'un repas complet et équilibré pour seulement **0,80 centimes.**

Enfin, pour aller un peu plus loin, face à la flambée des prix des carburants, nous avons décidé d'instaurer un bon « carburant » de 60€/foyer.

Une nouvelle mesure qui vient s'ajouter à la **gratuité des 20 premiers m³ d'eau** et qui a été votée à l'unanimité parce qu'elle a un effet concret sur votre pouvoir d'achat.

C'est grâce à une gestion rigoureuse de nos finances que nous pouvons à la fois réaliser les investissements importants attendus par les habitants mais aussi faire acte de solidarité.

Notre devise reste la même : « Burlats, une commune où il fait bon vivre ensemble ! »

Le Maire,
Serge SERIEYS

Cette séance a été essentiellement consacrée au vote des plans de financement des projets de l'année 2022. Ces projets, déjà bien avancés fin 2021 pour ce qui concerne les études menées par les architectes, peuvent désormais être présentés aux principaux financeurs : Etat, Conseil régional, conseil départemental, CAF...

Il s'agissait donc d'autoriser le Maire à solliciter des subventions pour :

- ⇒ Les travaux d'aménagement de l'ancien CAT et du Moulin des Sittelles récemment acquis par la commune : aménagement, rénovation énergétique, accessibilité. Coût total estimé : 329 864 € avec un reste à charge escompté de seulement 22% pour la commune soit 71 136 €
- ⇒ La rénovation énergétique de l'école de Lafontasse. Coût total estimé : 202 989 € avec un reste à charge escompté de seulement 20% pour la commune soit 40 597 €

Ces délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

Des demandes de subventions, plus modestes mais toutes aussi importantes pour le quotidien des habitants ont été également votées pour :

- * L'équipement en jeux et mobilier de la salle de l'Orangerie pour l'ouverture de l'ALSH du mercredi (unanimité) Coût total : 23 243 € avec une part communale estimée à 40% soit 9 297€
- * L'installation d'une caméra de vidéoprotection au carrefour des Salvages avec une part communale estimée à 60% soit 8 094€.
- * L'achat de capteurs de CO₂, intégralement financés par l'Etat. Installés dans toutes les classes des 2 écoles de la commune, ces instruments de mesure fortement préconisés par les autorités sanitaires depuis la crise de la COVID 19 permettent de protéger la santé des enfants, des enseignants et du personnel municipal.



LES ELUS SUR LE TERRAIN

Les élus se déplacent régulièrement sur le terrain, afin de prendre en compte les doléances de leurs administrés. Chaque demande est étudiée par M. le maire et les élus et lorsque cela s'avère nécessaire une visite sur site est organisée comme :

À la Bracadelle



Afin de déterminer l'aménagement d'un futur espace dédié aux ordures ménagères avec le déplacement des actuels containers.

À Lafontasse



Pour finaliser la mise en place de l'aire intergénérationnelle qui devrait ravir petits et grands.

À la Parulle



Où il est en effet indispensable de solutionner l'évacuation des eaux pluviales.

ÉCHEC AUX CAMBRIOLAGES

Avec les beaux jours, les départs en week-end ou en vacances vont se multiplier laissant le champ libre à d'éventuels cambrioleurs. Pour éviter une bien désagréable surprise au retour, il est possible de s'organiser afin de déjouer ces intrusions traumatisantes.

Plusieurs méthodes existent en fonction des moyens de chacun et des biens à protéger.

La méthode simple et peu onéreuse consiste à s'organiser entre voisins de confiance ce qui renforce, en même temps la solidarité dans le quartier :

- Les prévenir de votre absence
- Faire relever votre courrier afin qu'il ne déborde pas de la boîte à lettres
- Ouvrir et fermer les volets chaque jour notamment côté rue
- Leur demander de noter les mouvements de véhicules suspects afin de prévenir la gendarmerie de Roquecourbe.

Avec un peu plus de moyens et un peu d'ingéniosité, vous pouvez aller au-delà :

- ⇒ Installer des prises électriques programmées qui allument et éteignent, dans votre maison, des lampes, visibles de l'extérieur.
- ⇒ Programmer des radios ou des chaînes Hifi afin de diffuser : des voix, de la musique à différents moments de la journée pendant votre absence.
- ⇒ A l'extérieur de votre maison, installer des lampes solaires à déclenchement de mouvement.
- ⇒ Faire installer une alarme avec sirènes intérieures et extérieures avec éventuellement une lampe flash. L'alarme peut être périmétrique sur les ouvrants et/ou volumétrique sur la détection de mouvements.

Un peu plus onéreux et néanmoins très efficace :

- * Installer une ou plusieurs caméras de sécurité reliées à votre téléphone via internet.
- * Vous abonner à une société de sécurité.

Outre toutes ces solutions, le bon réflexe reste une collaboration efficace avec la gendarmerie qui doit être systématique en toute période de l'année. Des informations banales sont très souvent fondamentales pour les enquêteurs.

Ainsi n'hésitez pas avertir les forces de l'ordre de vos absences !

Ils seront d'autant plus vigilants pour surveiller votre habitation, dans le cadre de leur mission « tranquillité vacances ».

Un peu de bon sens, une relation intelligente, solidaire et amicale entre voisins et une collaboration efficace avec la gendarmerie, sont autant d'outils pour limiter les cambriolages et dissuader les malfaiteurs dans leurs intentions malveillantes !



INSCRIPTIONS ÉCOLES

Il est déjà temps de préparer la rentrée scolaire 2022/2023, c'est pourquoi, nous vous communiquons ci-dessous les démarches à effectuer si votre enfant a atteint l'âge d'être scolarisé, soit à partir de 3 ans, ou si vous avez emménagé dernièrement sur notre commune. Les formalités sont les mêmes pour nos deux écoles à savoir :

- ♦ **Pré-inscription en Mairie** : merci de vous munir de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile récent
- ♦ **Inscription à l'école** : sur rendez-vous avec la directrice par téléphone merci de fournir votre livret de famille, le carnet de santé de l'enfant et le certificat de radiation pour les élèves déjà scolarisés. *(et toutes décisions de justice en cas de gardes séparées)*

Les écoles accueillent les enfants :

Ecole des Vignals de la toute petite section de maternelle aux CM1 *(les CM2 seront transportés gratuitement de l'école des Vignals à l'école de Lafontasse)*

Ecole de Lafontasse de la toute petite section de maternelle aux CM2

[Informations et renseignements :](#)

Ecole des Vignals : 05.63.35.17.78

Ecole de Lafontasse : 05.63.35.81.20



Un beau projet pour Le Moulin des Sittelles et l'ancien CAT



La municipalité s'est engagée depuis quelques mois dans une discussion constructive avec L'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique de Viane qui doit prochainement quitter des locaux qu'il occupait à Brassac. Cet organisme accueille en journée des enfants en difficultés scolaires. Souhaitant se rapprocher de Castres pour éviter aux enfants de longs trajets en bus, les responsables de l'institut se sont rapprochés des élus de Burlats pour envisager la possibilité de s'installer dans les locaux vacants de l'ancien CAT.

Cette proposition a vivement intéressé la commune mais quelques m² supplémentaires étaient indispensables pour finaliser cette installation.

Or, dans le même temps, la Fédération des Centres Musicaux Ruraux, mise en difficulté par la crise sanitaire, ont fait savoir à la mairie qu'ils souhaitaient vendre le

Moulin des Sittelles tout proche du bâtiment de l'ancien CAT.

Une belle occasion pour la commune de faire d'une pierre 2 coups : disposer de la superficie complémentaire dont a besoin l'ITEP et préserver l'association Musiphiles et toutes ses activités d'éducation populaire autour de la musique, locataire du Moulin des Sittelles.

C'est pourquoi la municipalité, après avoir négocié le prix de vente auprès des CMR a décidé de se porter acquéreur du bâtiment.

Aujourd'hui les études sur la réfection et l'aménagement des 2 bâtiments (*mise aux normes sécurité-incendie, électricité, accès aux personnes à mobilité réduite*) sont terminées. Le montant total des travaux s'élève à 329 864 €. Un emprunt à taux exceptionnel (0,53%) a été conclu auprès de la Banque Postale pour le financement des travaux sachant qu'ils devraient être largement subventionnés par les financeurs institutionnels habituels de la commune (*voir article « les échos du Conseil Municipal »*). De plus, l'ITEP et l'association « Musiphiles » verseront chacun un loyer pour l'occupation des locaux.

Enfin, dans le cadre du plan mercredi qui devrait voir le jour à la prochaine rentrée scolaire 2022/2023, le Centre de loisirs sans hébergement sera accueilli le mercredi au village de Burlats dans les salles de l'Orangerie rééquipées et réaménagées à cet effet. Des actions culturelles, sportives et autres en cohérence avec les activités des établissements scolaires, et en partenariat avec les associations locales seront proposées dans le cadre d'une charte de qualité et d'un Projet Educatif de Territoire (PEdT).

Une belle opération en faveur de l'éducation, des loisirs des enfants ...et de l'animation du village !

L'école de Lafontasse isolée de fond en comble

Plus que jamais, l'amélioration des performances énergétiques d'un bâtiment devient un enjeu majeur pour les collectivités locales que ce soit pour agir, à leur humble niveau, contre le réchauffement climatique mais aussi plus pragmatiquement pour atténuer l'impact des coûts de l'énergie sur leurs budgets.

C'est l'objet de la rénovation thermique programmée de l'école de Lafontasse et de sa cantine qui assurera un meilleur confort aux élèves et au personnel scolaire et permettra une réduction significative de la facture de chauffage.



Après avoir consulté le cabinet d'architecte CABROL sur ce dossier, le choix a donc été fait d'isoler les murs par l'extérieur ainsi que les combles et de remplacer certaines menuiseries extérieures par des menuiseries plus performantes.

Les travaux devraient être largement subventionnés par l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Départemental.

L'éducation nationale a été associée à cette opération de réhabilitation qui démontre une nouvelle fois l'intérêt que porte la municipalité à ses écoles et au maintien sur la commune de la vie scolaire.

Par ailleurs, un regroupement pédagogique est mis en place et évitera la fermeture d'une classe à Lafontasse qui accueillera, à partir de l'année scolaire 2022/2023 tous les élèves de CM2 de la commune. Un transport gratuit sera mis en place depuis les Vignals pour acheminer les élèves des Salvages vers Lafontasse.

BENNES DECHETS



Lors du confinement de 2020, puis au printemps 2021, des bennes dédiées à l'évacuation des **branchages et autres végétaux** avaient été installées dans différents secteurs de la commune. Vu le succès incontestable de cette opération, elle a été renouvelée cette année à la satisfaction générale des habitants.

BRUITS VOISINAGE

Afin de vivre en bon voisinage, quelques règles sont à connaître. Nous vous les rappelons :

☉ les travaux de jardinage ou de bricolage générant du bruit ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 20h ; les samedis de 9 h à 12h et de 15h à 20h ; les dimanches et jours fériés de 10h à 12h uniquement.

☉ les propriétaires ou utilisateurs de terrains sont responsables si le manque d'entretien génère la prolifération d'insectes, de rongeurs ou de reptiles, ou entraîne des risques d'incendie.

☉ les feux de jardin et assimilés, l'incinération des végétaux coupés sont **STRICTEMENT interdits**.

Pour un meilleur vivre,
respectons ces règles.



**BRUITS
de voisinage**

Tous responsables
Tous concernés

PLAN CANICULE

**PRÉVENTION
CANICULE**

Dans le cadre du « Plan Canicule », une attention particulière est apportée aux personnes les plus fragiles vivant à leur domicile.

Si vous êtes âgé (e) de plus de 65 ans, seul(e), isolé(e), fragile ou en situation de handicap ou de dépendance, inscrivez-vous dès maintenant en complétant le formulaire disponible en mairie; Il peut vous être transmis sur simple demande au 05.63.35.07.83 et retourner en mairie

Cette demande d'inscription est gratuite et volontaire.

En cas de période caniculaire, vous serez contactés par téléphone, en toute confidentialité, par des élus de la commune de Burlats. En cas de non-réponse à cet appel, les personnes à contacter en cas d'urgence ou les intervenants à domicile seront prévenus pour s'assurer que tout va bien.

TRAVAUX

INSTALLATION BARBECUE LAC DU LEZERT



Un barbecue est en cours de construction par les employés municipaux au lac du Lézeret pour des pique-nique « grillades » en famille ou entre amis dès les beaux jours !

AIRE DE LOISIRS LAFONTASSE

Des boules de granit emblématiques du Sidobre ont été installées pour finaliser l'aire de loisirs de Lafontasse, autour desquelles des bouleaux ont été plantés.



PONT DES SALVAGES



Situé à l'entrée de la commune, cet ouvrage méritait une attention particulière. C'est pourquoi, un grand ravalement a été entrepris par les employés municipaux : nettoyage, peinture, réfection des trottoirs et pose de jardinières fleuries lui donneront une nouvelle image.

CACHE CONTAINERS

Notre équipe technique continue l'élaboration de cache containers (habillage des containers du tri sélectif) dans un souci d'embellissement mais aussi de pratique notamment en cas de fort vents.



Vous avez un projet de rénovation énergétique ?

La Région Occitanie et le Département du Tarn ont mis en place un service public Tarn Rénov'Occitanie, qui s'adresse à tous les Tarnais et les informe **gratuitement**.



Son rôle : Tarn Rénov'Occitanie a pour objectifs d'encourager une rénovation énergétique de qualité, de faciliter le parcours des Tarnais, de leur assurer une meilleure compréhension des dispositifs, de les accompagner dans le choix des aides financières tout en luttant contre les démarchages abusifs, enfin, de développer les partenariats pour mieux informer et sensibiliser les professionnels et les particuliers aux enjeux de la rénovation énergétique

Ce Guichet est une porte d'entrée unique permettant à tous les Tarnais d'être :

- conseillés pour réduire leur consommation d'énergie et améliorer leur confort ; et pour choisir les aides financières,
- orientés vers le parcours d'accompagnement adapté à leur situation : dispositif Régional rénov'occitanie (audit – assistance à maîtrise d'ouvrage-prêts) ou de l'ANAH (OPAH-PIG).

Comment faire?

La première étape est de contacter les conseillers de Tarn Rénov'Occitanie pour bénéficier d'informations actualisées et de conseils personnalisés, techniques, financiers, fiscaux ou juridiques.

Où ?

Tarn Rénov' Occitanie, du lundi au vendredi, 97 Bd Soult à Albi sur RDV ou par téléphone au **0 805 28 83 92** (appel gratuit), par mail renovoccitanie@tarn.fr ou sur le site internet renovoccitanie.tarn.fr

ATELIERS NUMERIQUES

La seconde session des ateliers numériques a destination des personnes de 60 ans et plus s'est achevée.

Cette formation gratuite dispensée par l'organisme ROQUES Formation de Castres s'est déroulée dans la salle de l'Orangerie, située Square Arnaud de Mareuil. Échelonnée sur cinq demi-journées les jeudis 16 et 23 décembre 2021 puis les 6, 13 et 20 janvier 2022, elle a accueilli sept participants.

Son but : faire découvrir le numérique et internet aux débutants ou peu initiés.



COMMUNICATION

Comme vous le savez nous avons créé un fichier informatique qui nous permet de communiquer avec vous de manière plus complète et plus diversifiée : manifestations, animations, vernissages d'exposition, arrêtés municipaux, infos diverses sur la vie de la commune et surtout d'être en adéquation avec le calendrier.

Nous vous réinvitons à nous communiquer vos nom, prénom, adresse postale et adresse mail à l'adresse suivante : mairie-burlats@wanadoo.fr



CENTRE DE LOISIRS

*Du nouveau
pour la rentrée scolaire 2022/2023*

**Ouverture du Centre de Loisirs le Mercredi
à partir du 1^{er} septembre**

La décision a été prise à la suite d'une enquête réalisée auprès des familles qui se sont prononcées favorablement pour un accueil des enfants le mercredi.

Depuis, la Municipalité a engagé un dialogue avec la CAF pour rénover les activités du Centre en complémentarité avec les programmes scolaires et en prenant en compte les besoins des familles et les atouts de notre territoire. Ce nouveau projet (contenu, horaires...) sera préparé dans les prochaines semaines dans le cadre d'un Comité de pilotage, associant les différents partenaires, dont les représentants des parents d'élèves et la CAF qui est décisionnaire.

Nous vous tiendrons au courant dans les prochaines semaines de l'avancée de ce projet et des modalités concrètes pour que les familles puissent s'organiser en vue de la prochaine rentrée scolaire.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat de la Mairie de Burlats au 05 63 35 07 83.

TRAIL EN TERRES D'OC

Le dimanche 11 septembre prochain, Burlats chasse ses baskets, et accueille l'événement sportif Trail en Terres d'Oc, porté par l'association « Sur nos sentiers », dont l'objectif est de valoriser ces lieux à travers le sport nature.

Au départ de Burlats, en passant par Lacrouzette, les participant(e)s pourront courir entre 12 et 40 kms. En effet, il sera proposé 3 formats de trail (12KM, 30KM, 40KM), ainsi qu'une randonnée.

Au-delà de l'aspect sportif, l'objectif est de faire découvrir notre territoire et ses acteurs, en mettant en avant le patrimoine ainsi que les produits locaux sur l'ensemble de la course, avec notamment des animations.

Pour concrétiser ce beau projet, nous avons besoin de personnes qui connaissent la commune, et qui sont des ressources indispensables à la réussite de l'événement. En effet, arpenter tous ces sentiers demande la présence de signaleurs à des points définis.



Nous recherchons donc des bénévoles. Si l'aventure vous tente n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la Mairie. (Repas convivial et cadeau de remerciement)

Contact de l'organisation : asso.surnosentiers@gmail.com - 06.29.41.31.34

SOLIDARITÉ UKRAINE



Si vous souhaitez héberger des familles Ukrainiennes chez vous, merci de vous faire connaître par mail à : mairie-burlats@wanadoo.fr

Vous pouvez également faire un don financier auprès d'associations humanitaires comme la Croix Rouge ou le Secours Populaire.

En ce qui concerne les dons alimentaires, de matériel ou autres, vous pouvez contacter notamment l'association roquecourbaine « Un tremplin vers l'espérance » au 06.16.86.13.93

ELECTIONS 2022



Les élections législatives se tiendront les : **dimanches 12 et 19 juin 2022** de 08h00 à 18h00.

Le jour des élections, pensez à vous munir **obligatoirement** de votre carte d'identité ainsi que de votre propre stylo (noir ou bleu uniquement) afin de respecter le protocole sanitaire.

DROIT D'EXPRESSION DU GROUPE MINORITAIRE

"La concertation se poursuit entre groupes majoritaire et minoritaire du conseil municipal de Burlats"

Lors de notre précédent article dans ce bulletin, nous vous faisons part de notre volonté que la concertation engagée entre la majorité municipale et notre groupe minoritaire prenne enfin forme et ce au bénéfice des habitants de la commune de Burlats.

Au sortir du vote du budget 2022 de la commune, intervenu unanimement le 31 mars dernier, nous nous satisfaisons que cette concertation se poursuive au travers de réunions préalables aux séances du conseil municipal.

Pour autant ce bon fonctionnement de la démocratie locale au service de l'intérêt général, ne doit pas nous écarter des priorités qui sont les nôtres retraduisant en cela les attentes des administrés de la commune : elles nous sont fort bien relayées par nos contacts avec vous sur le « terrain » et aussi par l'intermédiaire de l'association citoyenne « Ensemble pour Burlats et ses Villages ».

Rappelons-nous simplement quelles sont ces priorités ?

- la mise en place d'un **Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI)**, listant de 2022 à 2026 les travaux et équipements à réaliser dans les différents hameaux et villages de la commune (*voirie, réseaux d'eau potable, d'assainissement, de gestion des eaux pluviales, d'éclairage public, travaux sur les bâtiments publics, écoles, ...*) et ce en adéquation avec les capacités d'autofinancement de notre collectivité et de mobilisation des aides extérieures afin de continuer à ne pas augmenter les taux des impôts locaux : la mairie y travaille, c'est une bonne chose, il conviendra de valider en conseil ce PPI et de le porter à la connaissance des habitants.

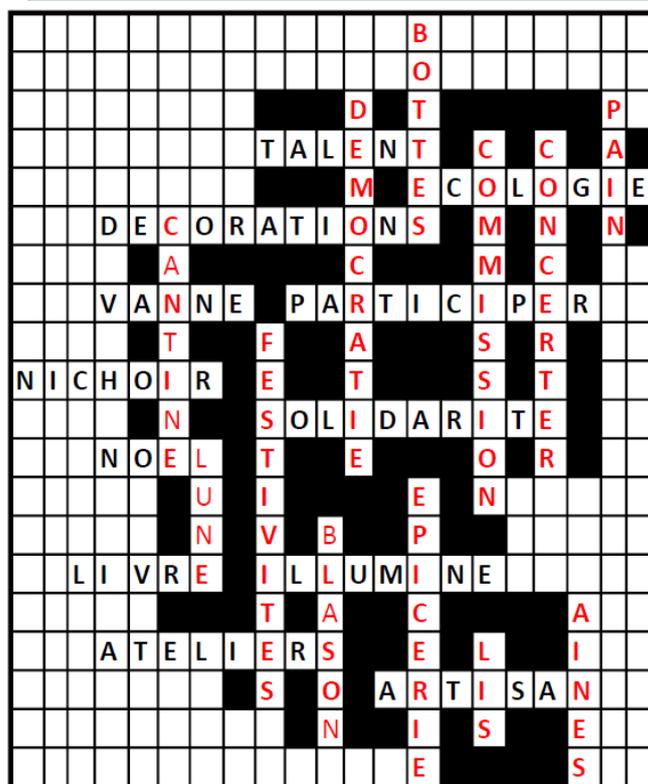
- l'ouverture d'une réflexion sérieuse sur les modifications et la **révision à apporter au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** en concertation donc avec notre Communauté de Communes partenaire et de rattachement « Sidobre Vals et Plateaux » pour offrir à notre commune un développement de son urbanisme maîtrisé qui ne se fasse pas au détriment de la revitalisation des hameaux et des villages qui en font son âme rurale et périurbaine avec la proximité de Castres (*absolue nécessité par exemple de freiner la constructibilité sur La Plano aux Salvages tout en réglant les problèmes de circulation*) : il faut porter haut cette attente avant que nous soyons confrontés à un développement de l'urbanisme non maîtrisé et anarchique

- enfin obtenir un **rapport de délégation sérieux et précis de la SPL Castres-Burlats** gestionnaire de l'Eau et de l'Assainissement pour s'assurer des travaux projetés sur le mandat en cours des élus et de la bonne régulation financière de ceux-ci pour éviter un accroissement du prix de l'eau que vous payez : sur ce point nous demeurons en attente des réponses de la SPL ...

Le travail en concertation entre la majorité municipale et notre groupe minoritaire se poursuit, il faut s'en réjouir, mais veillons ensemble à ne pas passer à côté de ses priorités essentielles pour l'avenir de notre commune !

Sandrine BOTTI, Nicole VINCENT, Jean-Marc REY et Denis SOLIVERES

REPONSE MOTS CROISES REVUE 2021



BURLATS
Pavillon d'Adélaïde
EXPOSITION
Du 29 Avril au 22 Mai 2022

Marie-Jeanne SAËZ Gérard SAËZ Chris SEGURA

Visible les vendredis, samedis et dimanches 14h à 18h
Vernissage Vendredi 29 Avril 2022 à 18h30

Mairie de Burlats - Tél. 05 63 35 07 83

Du 29 avril au 22 mai :
Exposition de
Marie-Jeanne SAËZ,
Gérard SAËZ
Chris SEGURA
Pavillon Adélaïde
Vendredi, Samedis et
Dimanches 14h-18h



Vendredi 20 mai
20h30 :
Loto de l'école des
Vignals
Salle de la Papeterie



Dimanche 22 mai :
Vide-Greniers
Bambins des
Vignals
Salle de la Papeterie



EXPOSITION
Du 28 Mai au 26 Juin
au Pavillon d'Adélaïde



Du 27 mai
au 26 juin :
Exposition « Les
Peintres du Moulin »
Pavillon Adélaïde
Mercredis et samedis
de 14h à 19h
Dimanches de 10h à
19h

Mairie de Burlats
Tél. : 05.63.35.07.83 - mairie-burlats@wanadoo.fr



Samedi 25 juin
20h30
Concert
Concert Harmonie Barral
Lacrouzette et Eveil Roquecourbain
Collégiale de Burlats

Dimanche 26 juin
à partir de 11h00
Pique-Nique Géant
Lac du Lézer
Concours de pêche, jeux
gonflables et ateliers pour
enfants

Pique-nique
Géant
Dimanche 26 juin
À partir de 11h00
LAC DU LEZERI
BURLATS

Venez partager un agréable moment.
Toutes générations confondues.
Apportez pique-nique et bonne humeur !
Concours de pêche pour les enfants
Apéritif offert par la municipalité

A votre disposition :
• Barbecue
• Tables et bancs
• Bouvette
• Jeux gonflables et
ateliers enfants
GRATUIT

Renseignements : 05.63.35.07.83



Du 1er juillet au 31 août :
Exposition de
Nadeige Bard **exposition**
Salle Honneur
de la Mairie
Du lundi au vendredi
08h30-12h30 et 13h30 -17h30



Mercredi 13 juillet
21h
Festival d'Autan **FESTIVAL D'AUTAN**
Concert « Nuits
Américaine »
Séverine Ferrer, Pascal Contet et
le Quatuor Aadastra
Parvis Pavillon Adélaïde



Du 17 avril au
25 septembre
Marché de plein vent
De 08h00 à 13h
Tous les dimanches
Quai Adélaïde.



Marché de Plein Vent



Du 29 juin au 31 août :
Le marché
des Gourmets
de Burlats
Marché des Gourmets
de 18h à 22h
tous les mercredis
Quai Adélaïde
Animation musicale
Pensez à amener vos couverts

